Sans titre 10-12-03 15:21

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

CLOUTIER ROBERT@VIDEOTRON.CA

A=EN CONSIDÉRANT LES EXTRAITS SUIVANTS PAR LA DOCUMENTATION FOURNIE:

A1=LA VALEUR PAYSAGÈRE REPOSE SUR LA QUALITÉ DE REPÈRE URBAIN DU BÂTIMENT PRINCIPAL D'ORIGINE.

...COMBINÉ AUX QUALITÉS DU PARC JARRY. 1.1.1.2 DOCUMENT "RECONVERSION"

A2="LE GRAND SOIN APPORTÉ À LA CONCEPTION DE LA FAÇADE PRINCIPALE ET DES DEUX FAÇADES LATÉRALES DU
BÂTIMENT PRINCIPAL D'ORIGINE." ARTISTIQUE ANNEXE 2

A3="L'USAGE COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATIF ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL" SOCIAL ANNEXE 2

A4="L'ENSEMBLE DES INTERFACES DU SITE EST DONC HÉTÉROCLITE.

"CES DERNIÈRES PROVOQUENT PLUSIEURS BRISUSES DANS LE TISSU URBAIN, RENDANT LE LIEU PLUS OU MOINS CONVIVIAL." (P.5 DOCUMENT RECONVERSION)

A5="MINIMISER LE RATIO DE STATIONNEMENT AFIN DE FAVORISER LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS=1 CASE DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT."(P.49 REC.)

"PROMOTION DU CYCLISME" (P.49 REC.)

A6="BIEN QUE LE PROJET NE PERMETTE PAS DE RENCONTRER LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRE." "(15%)"

A7=1920= "...LIMITER LA CONSTRUCTION DE L'AILE OUEST AU SOUBASSEMENT ABRITANT LA CHAPELLE TEMPORAIRE."

B=EN QUOI LE PROJET DU 7400 ST-LAURENT EST-IL INADÉQUAT?

B1=ON NE CONSERVE PAS LES AILETTES DONT L'UNE EST D'ORIGINE

B2=ON RÉFUTE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL EN NE CONSERVANT PAS SON CARACTÈRE D'USAGE COMMUNAUTAIRE.

B3=COMME LA REPRISE D'ACHAT DES TERRAINS (& BATIMENTS) SUR LE QUADRILATÈRE (ANCIEN SITE) A ÉCHOUÉ
NOUS NOUS RETROUVONS AVEC UN PROJET AYANT MOINS D'ENVERGURE ET QUI DONT FINALEMENT RESTERA
AUTANT HÉTÉROCLITE ET DISHARMONIEUX; MÉLANGEANT ICI ET LÀ BÂTIMENTS DE PIERRE D'ÉPOQUE AVEC
BÂTIMENTS MODERNES.

B4=ON NE CONSTRUIT AUCUN LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE; NI À L'EXTÉRIEUR.

B5=LE RATIO DE STATIONNEMENT N'ENCOURAGE EN RIEN LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS PUISQU'IL LAISSE LE CHOIX DE NE PAS S'EN SERVIR.

C=EN QUOI LE PROJET DU 7400 ST-LAURENT POURRAIT-IL NOUS SATISFAIRE?

Sans titre 10-12-03 15:21

C1=L'ENSEMBLE DU PROJET DEVRAIT PORTER SUR LE QUADRILATAIRE DANS SON ENSEMBLE.

À LA LIMITE DES "JARDINS DU PARC JARRY" (EXCLUANT LES 2 BATIMENTS PLUS AU SUD).

C2=LIMITATION DES BÂTIMENTS MODERNES ;EN CONTINU; FACE À DECASTELNAU; JUSQU'AU BÂTIMENT PRINCIPAL.

PEUX-ÊTRE LÉGÈREMENT EN DEÇA DE LA LIMITE PROPOSÉE.

D'UNE LONGEUR ÉQUIVALENTE À 3X BÂTIMENT PRINCIPAL.

C3=CONTINUATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN AILE O ET SUD. DE FAÇON À "REPRODUIRE" LA STRUCTURE EN "U"

DES BÂTIMENTS DES "JARDINS DU PARC JARRY"

ON CONSERVERA LA CHAPELLE AU CENTRE DU MOINS POUR SON PREMIER ÉTAGE; ET ON HARMONISERA AVEC PIERRES D'ÉPOQUE POUR LE SECOND; SI BESOIN EST DE LE CONSERVER.

C4=L'USAGE DU BÂTIMENT PRINCIPAL RESTERA TEL QUEL; COMMUNAUTAIRE.

NB=INTÉGRATION POSSIBLE DU POSTE DE POLICE DU PARC JARRY ???

ET RECONVERSION DU PAVILLON EN CENTRE SPÉCIALISÉ COMMUNAUTAIRE???

C5=L'USAGE DES NOUVEAUX BÂTIMENTS SERA SOIT COMMUNAUTAIRE ET/OU LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRE.

C6=PROLONGEMENT DU PARC JARRY JUSQU'AU PIED DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL; EN CONVERSANT UNE
PARTIE DE LA RUE FAILLON EN ESPACE VERT. SOIT SA MOITIÉ JUSQU'À L'OCCURENCE DE VISU L'ENTRÉE DU BÂTIMENT DU
COMPLEXE DU STADE; SOIT EN LIMITE DES ESPACE VERTS PRÉS DE LA RUE MILE END.

C7=LE PARKING SOUTERRAIN SERVIRA POUR; TEL QUE PROJETÉ; CRÉÉR DES ESPACES VERTS.

IL DEVRA SERVIR À L'USAGE DES RÉSIDENTS DES "JARDINS DU PARC JARRY"; PUISQU'ON DÉLIMITE LA RUE FAILLON.

IL POURRA SERVIR LORS D'ÉVÉNEMENT SPÉCIAUX AU PARC JARRY.

OU ENCORE DE PARKING ALTERNATIF POUR LE MARCHÉ JEAN-TALON; SI BESOIN EST.

S'IL Y A DES REVENUS RELIÉS; CEUX-CI REVIENDRAIENT À LA VILLE; QUI L'ADMINISTRERA.

ON PRIVILÉGIERA FORTEMENT CHEZ LES NOUVEAUX LOCATAIRES; L'ABSENCE DE VÉHICULES.

D=EN CONCLUSION

D1=AVEC L'EXPROPRIATION PAR LA VILLE ;LE PROMOTEUR (EN PARTEURNARIAT)

OBTIENDRAIT "EN ÉCHANGE" UNE SURFACE PLUS FACILEMENT EXPLOITABLE; À SES EXIGENCES.

D2=EN CONSERVANT LE BÂTIMENT PRICIPAL TEL QUEL; ON LIMITE SES COÛTS DE RECONVERSION. (AMIANTE)

ET ON CONSERVE SON PATRIMOINE TANT ARCHITECTURAL QUE COMMUNAUTAIRE.

D3=ON SATISFERA LES BESOINS DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES NOUVELLES AILES POUR LE BÂTIMENT D'ORIGINE.

D4=ON PRÉSERVERA LES ESPACES VERTS EN AUGMENTANT CEUX-CI.

SOIT EN ENFOUISSANT LA SURFACE DE PARKING TEL QUE PROJETÉ.

SOIT EN CONVERSANT UNE PARTIE DE LA RUE FAILLON; ON PROLONGERA D'AUTANT PLUS LE PARC JARRY

QU'IL FUSIONNERA AUX AMÉNAGEMENTS VERTS QU'ON SE PROPOSERAIT DE CONVERTIR.

(ET ON ÉLIMINE LA VITESSE AUTOMOBILE PARFOIS OBSERVÉE; SOUCE D'INQUIÉTUDE)

D5=ON POURRAIT TRÈS BIEN FAIRE UN PROJET ALTERNATIF SANS L'ADJONCTION DE BÂTIMENTS MODERNES.

EN EXPROPRIANT SEULEMENT LA BÂTISSE (EN PIERRE D'ÉPOQUE).

Sans titre 10-12-03 15:21

FAIRE L'AILE OUEST ET SUD EN LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES.

AGRANDIR LE PARC JARRY.

AMÉNAGER LE PARVIS DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN ESPACE VERT.

NB=UN ARBRE QUI POUSSE CACHE LA VUE.

UN PARKING SOUTERRAIN SATISFESANT AUX BESOINS DES RÉSIDENTS ACTUELS (DONT JARDINS JARRY) ET FUTURS.